



Vice caché toiture maison

Par Melnine

Bonjour,

J'ai acheté une maison en juin 2022.

Il y a 15 jours, j'ai eu une infiltration d'eau dans la maison et j'ai fait appel à un professionnel sur les conseils de mon assureur.

Le couvreur est venu ce jour pour faire un devis. Il m'a informé que l'état de la toiture est catastrophique (je n'ai pas pu vérifier lors de l'achat car il y avait l'isolation). Il a pris des photos et va faire un rapport d'intervention. Il m'a informé pour le 1^{er} devis concernant le toit terrasse de 600 ? et pour le 2^{ème} devis concernant le toit principal en tuiles de 11000? à 12000?.

Je suis abasourdie

Dans ces conditions, puis-je invoquer un vice caché et engager une procédure contre l'ancienne propriétaire et l'agent immobilier ?

Je vous remercie de vos conseils et pour votre réponse.

Très bonne journée à vous

Melnine

Par yapasdequoi

Bonjour,

Oubliez l'agent immobilier.

Concernant le vendeur : est-ce que la construction date de moins de 10 ans ? ou la toiture ?

Par Klanta344

Bonjour,

Avant de vouloir déjà "attaquer" tout le monde,

Avez-vous fait 2 voir 3 devis ?

Avez-vous contacter les anciens propriétaire ?

Votre assurance ? Posez leur la question d'une prise en charge ?

etc..

Un peu du mal avec votre résonnement..

A savoir qu'on ma renseigné ici, les procédures vous partez pour quelques années ou il ne faudra RIEN toucher.